



COMMISSION DES BRULES

Avant le début du Championnat :

- La liste des **5 meilleurs joueurs** qui participent régulièrement aux rencontres de catégories séniors et de jeunes (U 20 à U 11).
SAUF LES U11 FILLES SE SERA LES 4 MEILLEURES JOEUSES.
- Ces joueurs ne pourront pas jouer dans une division inférieure.
- Les « non brûlés » peuvent participer seulement aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure.
- Le non respect de la règle entraîne des **pénalités financières et sportives.**
- Les clubs peuvent demander des modifications (dûment justifiées) jusqu'à la fin des rencontres **« aller ».**
- La commission sportive peut à tout moment modifier la liste déposée en fonction des participations effectives des joueurs.

Liste personnalisée :

- Dès qu'un club engage 2 équipes dans un même championnat, chaque équipe doit être personnalisée par une liste où les joueurs seront nominativement désignés.
- Le non respect de l'appartenance à une équipe sera sanctionné sportivement.
- Des modifications dûment justifiées (changement d'horaire de travail, déménagement, etc.) pourront être étudiées lors des réunions de bureau du CD 06 mais aucun « aller-retour » entre les 2 équipes ne sera admis.

ATTENTION : ADRESSE MAIL OU LES LISTES DOIVENT ETRE ENVOYEES :

brulecd06@gmail.com

Responsables des brules :

Guitti Isabelle : 06.59.17.11.37

Lacroix Jacques: 06.76.08.21.76